



Avis de Revalidation des Stages
5ème Année de Médecine - Année Universitaire : 2023/2024

Il est porté à la connaissance des étudiants de **6ème année de Médecine** (promotion 2024/2025) que la procédure de **revalidation des stages de 5ème année** pour l'année universitaire **2023/2024** est désormais ouverte, exclusivement pour ceux qui souhaitent revalider leurs stages avant de commencer la 6ème année.

Étapes à suivre :

1. **Télécharger et remplir** ce formulaire [\[Cliquer ICI\]](#);
2. **Obtenir l'accord du chef de service ;**
3. **Déposer l'accord de revalidation** signé par le chef de service sur ce lien [\[Cliquer ICI\]](#), et soumettre également le format papier au service des stages ;
4. **Obtenir l'accord du décanat ;**
5. **Déposer la validation de votre stage** sur ce lien [\[Cliquer ICI\]](#), et soumettre également le format papier au service des stages.



NB :

- Vous devez revalider votre stage dans le même service de l'affectation initiale.
- Vous devez respecter la **durée des stages**.

Pour toute question, veuillez contacter le service des stages.

Déposer Ici : (La demande de revalidation ou/ Le résultat du stage) :

